Fédération Française du Paysage
FFP

les paysagistes concepteurs de la ffp vous souhaitent une bonne année 2017



30 ANS DE LA LOI PAYSAGE

1993-2023

RÉTROSPECTIVE EN 30 PROJETS

FFP Fédération Française du Paysage

IFLA 2025
Guiding landscapes
Nantes France

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

La France accueille le 61ème IFLA World Congress

International Federation of Landscape Architects*

Nantes, 10 –12 Septembre 2025

*En France les personnes habilitées à exercer les activités de "landscape architect" ou "architecte-paysagiste" au sens international et européen sont légalement dénommées en droit français "paysagistes concepteurs"

IFLA
INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

FFP Fédération Française du Paysage

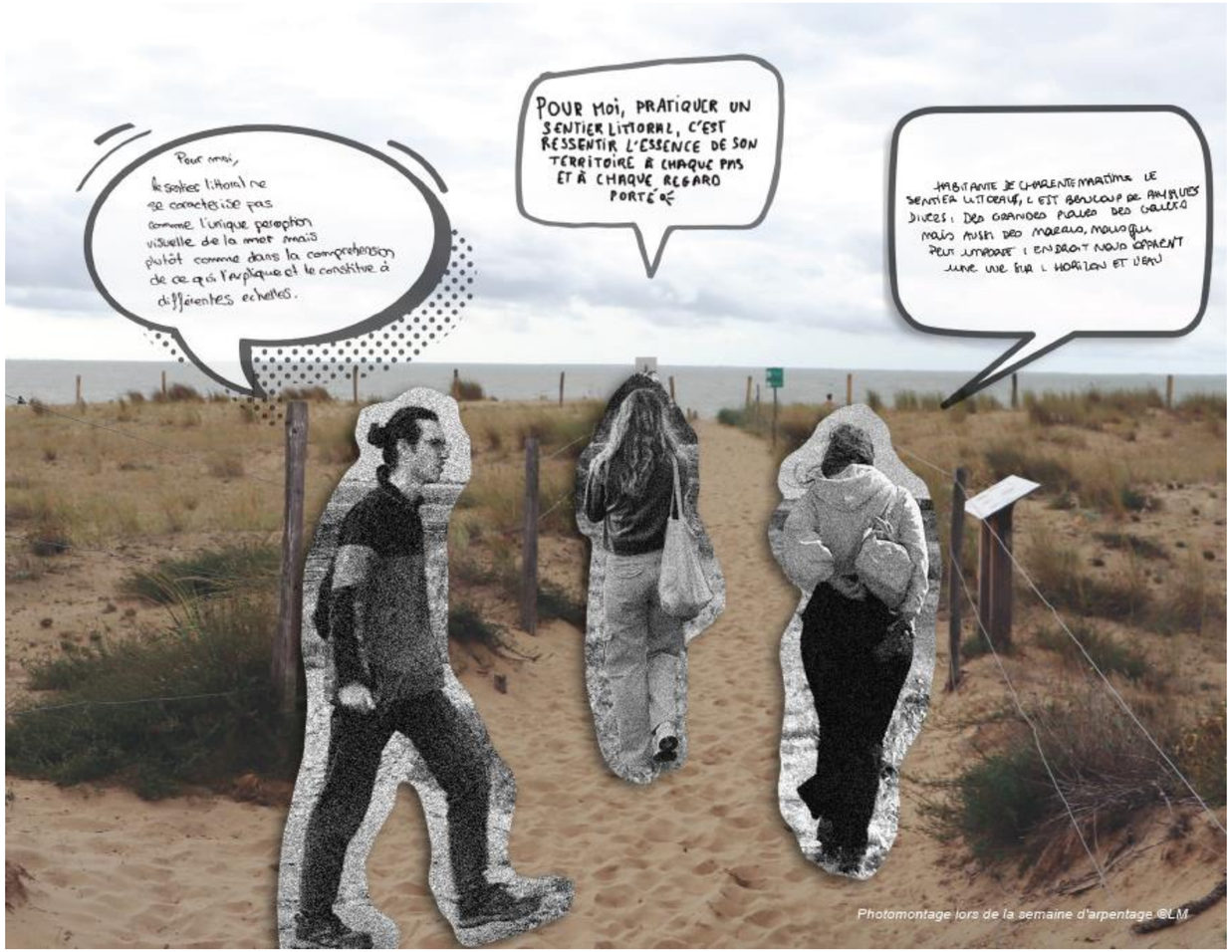
Les ateliers pédagogiques régionaux



école nationale supérieure de paysage
Versailles Marseille







Photomontage lors de la semaine d'arpentage ©LM



1. ARPENTAGE SUR LE TERRAIN

- immersion dans le contexte partenaire de Gennevilliers.
- dialogues avec les partenaires
- compréhension des échelles.

2. ANALYSE DU CONTEXTE.

- compréhension historique, spatiale et sensible du territoire.
- Souligner les enjeux à prendre en compte pour faire projet (multi-échelle)

3. DES RÉCITS PROSPECTIFS (POUR LA VALLÉE DE LA SEINE.)

- donner une direction stratégique, enrichir la conception du projet et favoriser son acceptation.

4. QUATRE LEVIERS D'ACTIONS

- principes paysagers qui permettent de spatialiser le concept.

5. UNE BOÎTE À OUTILS POUR FAIRE PROJET EN PAYSAGE

	levier 1	levier 2	levier 3	levier 4
récit 1				
récit 2				
récit 3.				

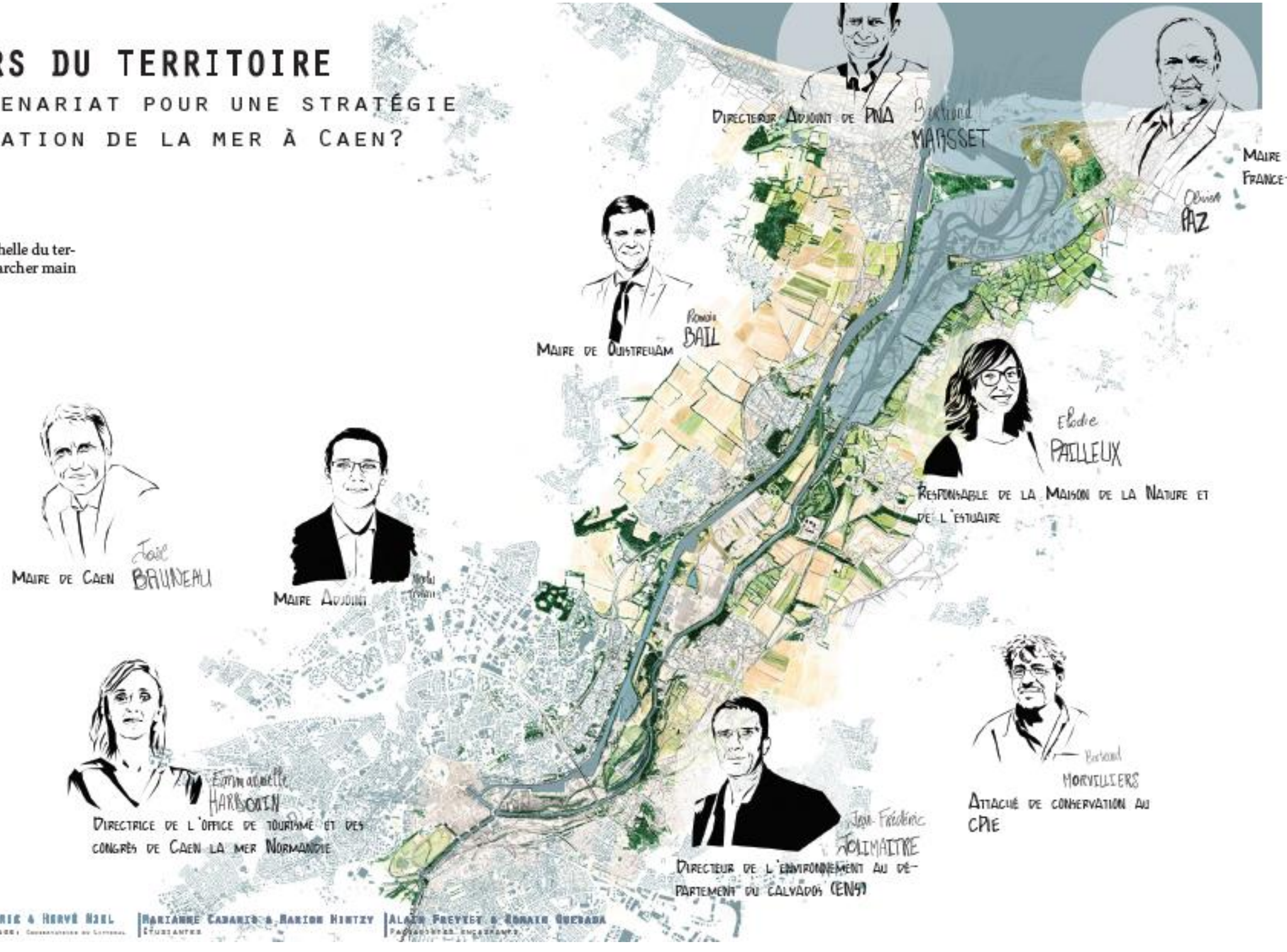
PROJET DE PAYSAGE.

Septembre 24	Octobre 24	Novembre 24	Décembre 24
LA RENCONTRE	LE PARTAGE	LE PROJET	LE BILAN
1 semaine TERRAIN 15. 09 - 21.09	-comité pédagogique à l'ENSP le 04.11.24 -comité d'orientation PARTENAIRE en visio	PRODUCTION (en atelier)	RENDU sur site : 15.12.24 - 20.12.24 Bilan à Versailles 06 et 07.01. 2025

ACTEURS DU TERRITOIRE

UN PARTENARIAT POUR UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION DE LA MER À CAEN?

Pour porter le projet à l'échelle du territoire les divers acteurs doivent marcher main dans la main.



ESTUAIRE DE L'ORNE
Un paysage double-face
Régis Leymarie & Hervé Niel
Maître d'ouvrage: Conservatoire du Littoral
Marianne Cabanis & Marion Hintzy
Étudiantes
Alain Freytet & Romain Guevara
Paysagistes enseignants

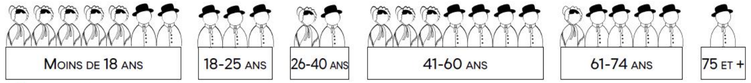
Jeux d'acteurs & paysage

ÉCHANTILLON

Nous avons pu rencontrer **25 personnes.**



TRANCHE D'ÂGE



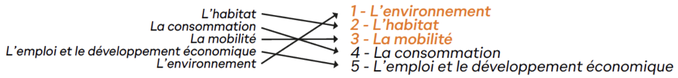
Rencontrés en groupes à la Gare d'Epinal.

QUESTION N°1 - Quels sont pour vous **les enjeux les plus importants pour le développement de votre commune** sur les 25 prochaines années ?

Le nombre de logos correspond au nombre de fois où la réponse a été donnée.

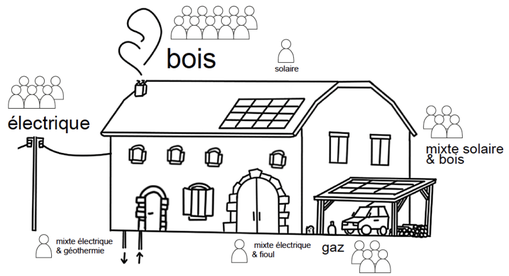


QUESTION N°2 - Selon vous, la **priorité du territoire des Vosges Centrales** en matière de transition énergétique doit porter sur :



QUESTION N°3 - De quel **régime énergétique dispose votre logement** ?

Le mode de système d'énergie le plus représenté est le bois, avant l'électrique, le gaz et le mixte solaire /bois. Certains habitant ont signalé qu'ils avaient recours à un système de récupération des eaux de pluie.



QUESTION N°2 - Connaissez-vous la **différence entre les énergies renouvelables et les énergies non renouvelables** ?



Deux personne âgée.

QUESTION N°2 - Avez vous déjà entendu parler du **Plan de Paysage des Vosges Centrales** ?
De l'objectif du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales d'**atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050** ?

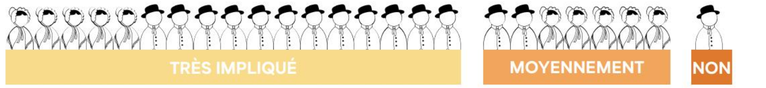


Ces personnes sont acteurs dans des projets d'EnR.

QUESTION N°3 - Êtes vous prêt à **faire des concessions pour encourager le développement des EnR** dans les Vosges ?



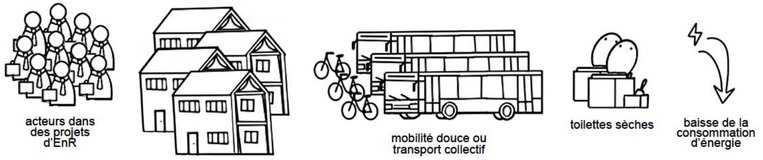
QUESTION N°4 - Dans quelle mesure vous sentez vous **impliqué dans la transition énergétique de votre région** ?



Une personne âgée.

À votre échelle, participez-vous à cette transition ?

Le nombre de logos correspond au nombre de fois où la réponse a été donnée.



QUESTION N°5

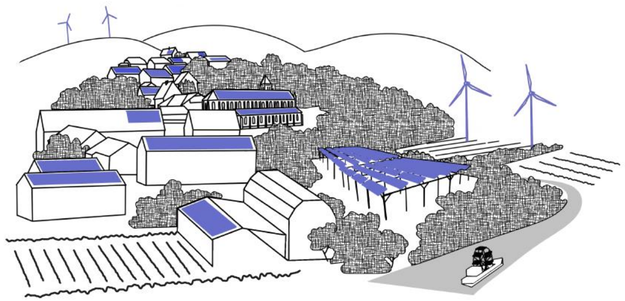
Actuellement, **les énergies renouvelables concernent 25% de l'énergie produite dans les Vosges**. L'objectif est de **passer à 46% d'ici 2050.**
(Pas x2 mais x5 si l'on parle plus précisément de la production d'électricité.)

En partant du constat que le développement des EnR est inévitable sur votre territoire et qu'un effort commun est nécessaire pour répondre à ces objectifs : Quelles sont selon-vous **les possibilités d'accueil des EnR les plus souhaitables, acceptables et harmonieuses** ?
Quelles sont au contraire **celles à éviter** ?

CHOIX IDEAL
- Toits solaires hangars / garages
- Photovoltaïsme sur les habitations
- Bois
- Agrivoltaïsme

ACCEPTABLE
- Solaire sur les églises
- Éoliennes dans les champs
- Hydroélectricité

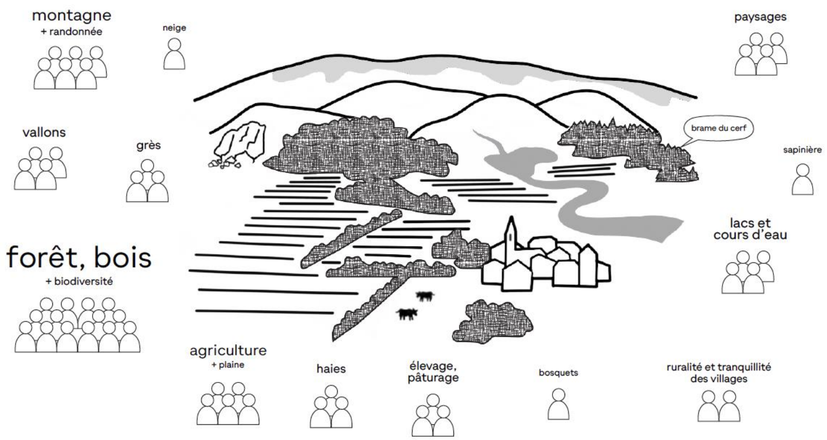
NON ENVISAGEABLE
- Photovoltaïque flottant
- Éoliennes dans la forêt



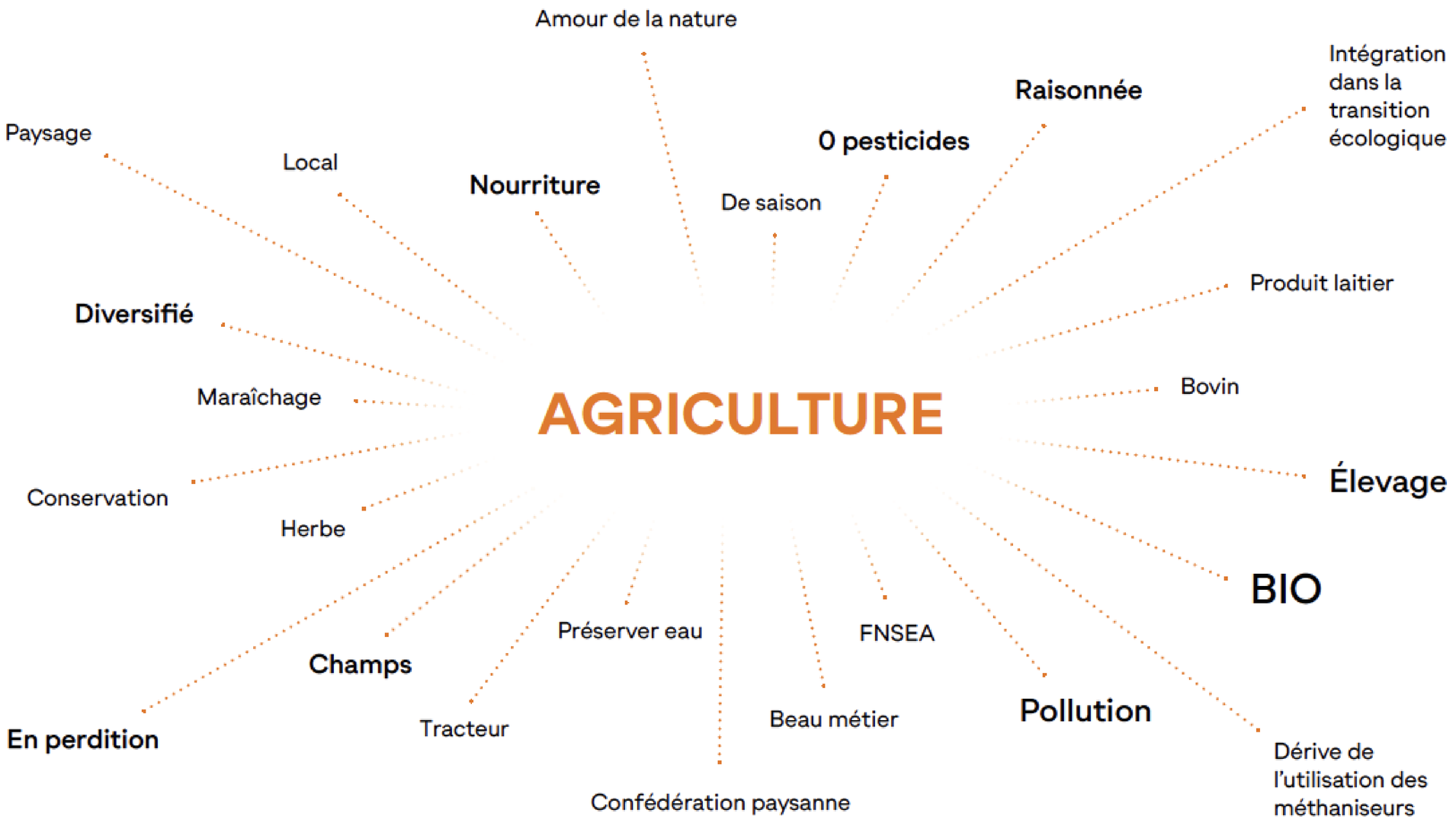
Paysage idéal des vosgiens.nnes dans la perspective du développement des EnR.

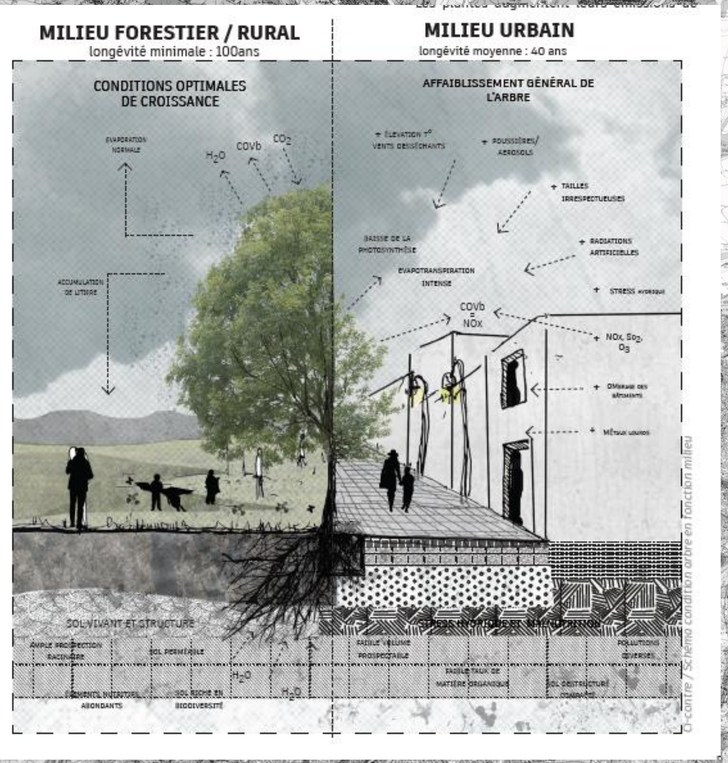
QUESTION N°1 - Quelles sont, selon vous, les **spécificités des paysages des Vosges Centrales** ?
Les éléments qui les définissent, sont indispensables à leur identité et **doivent absolument être préservés d'éventuelles modifications** ?

Le nombre de personnages correspond au nombre de fois où la réponse a été donnée.



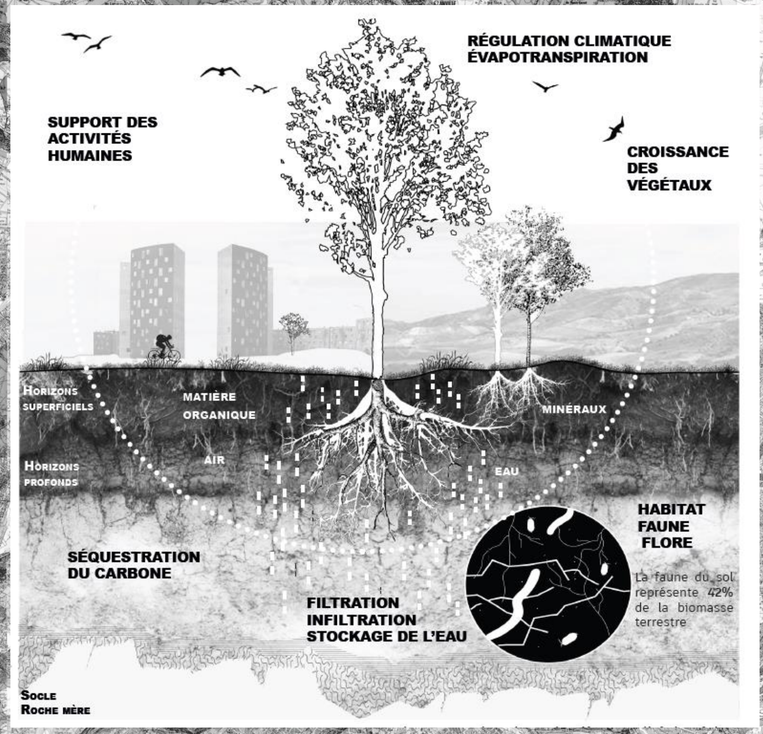
QUESTION N°3 - Pouvez vous associer **3 mots spontanément** à ce sujet :





CONSEIL DE PAYSAGISTE

PLANTER N°5 UN ARBRE



CONSEIL DE PAYSAGISTE

N°1 SOL

CONSEIL DE PAYSAGISTE

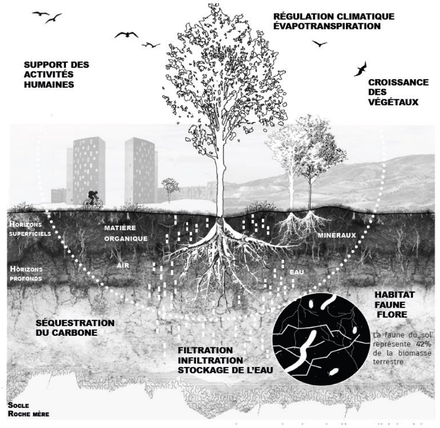
N°1 SOL*

C'EST QUOI UN SOL ?

OUPS, MON SOL EST POLLUÉ...

La question du sol fait aujourd'hui grand débat. Pollutions, désimperméabilisation, Zéro Artificialisation Net, nombreuses sont les législations entrant en vigueur pour la protection des sols. Élément

La politique nationale en matière de gestion des risques de pollution s'effectue au cas par cas tenant compte de l'usage des milieux, des techniques disponibles et de leur coût. Ce principe de spécificité se définie donc pas de niveaux de dépollution a priori.



CONSEIL DE PAYSAGISTE

N°2 EAU

COMMENT VA L'EAU EN IDF ?

L'eau est une ressource essentielle au déploiements des activités de l'Homme et à la survie des écosystèmes. Aussi essentielle soit-elle, cette ressource est menacée à bien des égards par le changement climatique et des usages humains non adaptés. À l'échelle de l'Île-de-France (IDF), la disponibilité et la qualité de la ressource en eau posent question. D'après l'Institut Paris Région (IPR), **au-delà de 2050 la disponibilité en eau potable n'est pas assurée pour l'ensemble des habitants d'IDF**.
En parallèle à cela, l'alternance de plus en plus marquée d'épisodes de pluies intenses et de sécheresse conduisent à des **disparités saisonnières importantes** qui nécessitent une meilleure gestion de la ressource sur l'année. Moduler les effets du changement climatique et pérenniser un accès à une eau de qualité est possible, mais cela nécessite une réorientation de notre rapport à la ressource hydrique. L'amélioration de la gestion des eaux pluviales est un élément prioritaire à intégrer dans les projets d'aménagement et de rénovation.

L'imperméabilisation excessive combinée au système du « tout tuyau » ont conduit à un drainage systématique des eaux pluviales vers le réseau unitaire de traitement des eaux usées. Aujourd'hui, face à la saturation des réseaux d'assainissement, les inondations et la dégradation des milieux récepteurs, de nombreux acteurs se saisissent de l'importance d'engager les villes et les projets d'aménagement dans une gestion intégrée et vertueuse de l'eau de pluie. Hier perçue comme une menace à évacuer, l'eau trouve progressivement une place nouvelle comme ressource à préserver. Elle devient un élément à part entière des aménagements, véritable levier d'amélioration du cadre de vie, de la biodiversité, de la santé, du climat, de l'économie locale, du tourisme et de la culture.



CONSEIL DE PAYSAGISTE

N°3 BIODIVERSITÉ

I / QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est la diversité d'espèce sur terre. Elle regroupe plusieurs dimensions. Il existe la **diversité spécifique**, c'est-à-dire la diversité d'espèces présentes sur Terre. Elle représente entre 8 et 12 millions d'espèces animales et végétales dont seulement 2 millions ont été décrites. Il existe également la **diversité génétique** qui permet une plus grande résistance d'une espèces face à des modifications climatiques et des pathogènes. Et pour finir la **diversité des écosystèmes**, est celle présente dans les relations entre les êtres vivants et leur capacité à s'adapter.



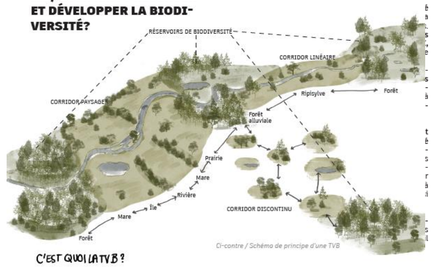
Ci-contre / Arbre phylogénétique du vivant

DEPUIS QUAND LA BIODIVERSITÉ EST-ELLE MENACÉE ?

Si l'on étudie les causes de l'érosion de la biodiversité pour pouvoir facilement identifier le dé-

la pollution (chimique, physique, sonore, lumineuse...) présente dans les sols, l'air et les organismes vivants. **Il est responsables de la perte de biodiversité, de la fragmentation des habitats, de la destructuration de sociétés autochtones et locales.**

III / COMMENT PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ?



Ci-contre / Schéma de principe d'une TVB

C'EST QUOI LA TVB ?

CONSEIL DE PAYSAGISTE

N°4 CLIMAT

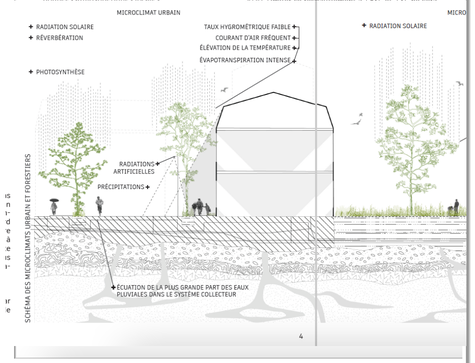
CHAUD - CHAUD - CHAUD - CHAUD - CHAUD -

LE CLIMAT, QUESTION POLITIQUE OU DE SURVIE ?

Selon le CNRS le climat d'une région est définis par les valeurs moyennes et les variations de ses données météorologiques. Concernant la répartition du vivant, ce sont les caractéristiques de température et de précipitation, pluie, grêle ou neige, qui prédominent. Il se détermine par la distribution statistique des conditions de l'atmosphère terrestres dans une région donnée pendant une période donnée.
La caractérisation du climat est effectuée à partir de mesures statistiques annuelles et mensuelles sur des

suite au Grenelle de l'environnement, posant pour objectif de réduire par quatre la consommation énergétique à l'horizon 2050, l'État français s'est engagé à ce que dès 2025 jusqu'en 2034, il sera progressivement interdit de mettre en location des bâtiments à forte consommation énergétique. Parallèlement, la loi Climat et résilience met l'accent sur la division par deux d'ici 2030 du rythme d'artificialisation des terres, dans le but d'atteindre les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050.

Le dernier rapport du GIEC est clair. Il estime que quels que soient les scénarios d'émission, le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années



CONSEIL DE PAYSAGISTE

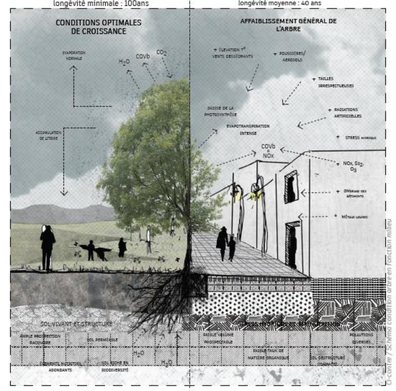
N°5 PLANTER UN ARBRE

INTRODUCTION

Planter des arbres en ville ? Oui, mais comment ? Les arbres sont des êtres vivants essentiels au bien-être global des citadins. Régulateurs du climat et réducteurs des îlots de chaleur urbains, les vertus de l'arbre ont été largement démontrées.
Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir s'il est important de planter des arbres en ville mais

I. L'ARBRE LE DERNIER REMPART FACE AU CHANGMEENT CLIMATIQUE EN VILLE?

Le changement climatique a de lourdes conséquences sur les villes : îlots de chaleur, canicules, sécheresses, inondations, etc. Les arbres sont devenus l'une des solutions majeures pour faire face



Ci-contre / Les conditions optimales de croissance et l'état d'affaiblissement

2 Pouvoir réfléchissant d'une surface.



APR Martinique : rencontre avec une classe de cm1/cm2 du collège Aimé Césaire à Basse-Pointe - 21/09/23
Étudiants : Pierre BUSSON - Pablo DOMON KLEIN - Alexis ITEL - Anthéa ROUSSEAU
Encadrants : Béatrice JULIEN LABRUYÈRE - Laurence ROBERT